DÉTECTEUR DE FUMÉE
CONSEILS DE PREMIÈRE LIGNE
LE DÉTECTEUR DE FUMÉE SAUVE DES VIES !

Réglementation

Obligation légale : depuis le 1er juillet 2006, la loi impose la mise en conformité de chaque habitation en matière de détecteurs d'incendie



Placement

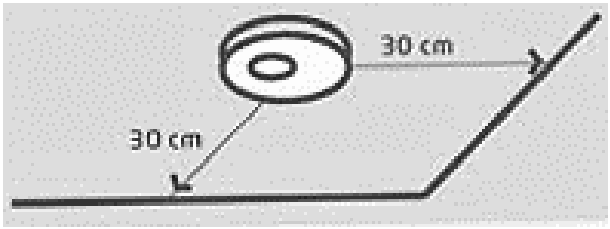
Combien ? 1 détecteur par tranche de 80 m² de surface habitable et par niveau de vie

Emplacements obligatoires : hall d'entrée ou couloir, sommet des escaliers et pièce jouxtant directement la cuisine

Emplacements à proscrire : salle de bain, cuisine ou garage (risques de fausses alertes dues aux vapeurs, fumées de cuisson ou gaz d'échappement)

Placement correct : au plafond, à au moins 30 cm des murs

Liaison : dès 4 unités, les détecteurs doivent être reliés en réseau (entre eux ou via une centrale, avec ou sans fil)



Caractéristiques

Recommandation : marquage « CE » et norme « EN 14.604 », tout autre label est un plus

Garantie minimale de fonctionnement : 5 ans

Durée de vie maximale : remplacement impératif après 10 ans d'utilisation

Prix : environ 10 € par appareil (l'important étant le respect du marquage et de la norme précités)

Responsabilités

Achat et pose : à charge du propriétaire

Entretien : à charge du locataire (remplacement de la pile, dépoussiérage)

Conseil : testez et dépoussiérez vos détecteurs au moins une fois par mois



VOIR AUSSI : https://nejouezpasaveclefeu.be/

CHARLEROI ibz

INFOS : COORDINATION DE LA SÉCURITÉ
071/86 15 51 – cpv@charleroi.be

DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE (CO)

CONSEILS DE PREMIÈRE LIGNE

NEUTRALISEZ LE TUEUR SILENCIEUX !

Les faits

Un chiffre : environ 1 000 personnes sont victimes d'intoxication au CO chaque année

Le danger est masqué : le CO est invisible, incolore, inodore et insipide → risque mortel d'asphyxie

L'origine : une mauvaise combustion des appareils de chauffage ou d'eau chaude (gaz, pétrole, mazout, charbon, bois, pellets, feux ouverts, poêle, cuisinière, chaudière, etc.)

Les signes : dépôts de suie près des chauffe-eau à gaz, condensation et/ou humidité anormalement élevées, flammes jaunes plutôt que bleues

Les symptômes : maux de tête, nausées, fatigue, vertiges, confusion mentale, évanouissement

En prévention : le détecteur de CO

Où ? Dans chaque pièce où il y a un système de combustion : cuisine, living, salle d'eau, etc.

Placement correct : suivez toujours scrupuleusement les indications du manuel du fabricant

Deux réflexes :

1. L'entretien annuel de votre cheminée et de vos appareils ou installations de chauffage
2. La ventilation et l'aération suffisantes dans les lieux renfermant un appareil de combustion

! Danger extrême : les appareils mobiles au pétrole, au kérosène ou au gaz n'ont ni cheminée ni conduit d'évacuation des fumées. Ils consomment l'oxygène de la pièce et rejettent les gaz de combustion dans cette même pièce → **passez à l'électrique**

Caractéristiques

Recommandation : la norme NBN EN 50291-1 (pour les habitations) ou 50291-2 (pour les caravanes, les camping-cars) et, idéalement, la norme NBN EN 50292

Garantie minimale de fonctionnement : 5 ans

Durée de vie : remplacement impératif après la date d'expiration précisée par le fabricant (recopiez-la sur le détecteur pour votre facilité)

Prix : à partir de 30 € par appareil (l'important étant le respect idéal des normes précitées)

Un soupçon ou une alarme ? Agissez en 3 temps

1. **AÉRER ET ÉTEINDRE** : ouvrez portes et fenêtres puis éteignez l'appareil
2. **ÉVACUER** : sortez tout de suite à l'air libre
3. **ALERTER** :
 - victime consciente → appelez un médecin
 - victime inconsciente → appelez les secours au **112** et signalez une intoxication au CO



VOIR AUSSI : https://nejouezpasaveclefeu.be/co/

CHARLEROI ibz

INFOS : COORDINATION DE LA SÉCURITÉ
071/86 15 51 – cpv@charleroi.be